

Objet : Commande publique – Attribution Marché 2021-CAA-037 – « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation-extension de la Gendarmerie de Beaufort »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 9 juillet 2020 donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000€,

Vu l'arrêté n°2020-192 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel BATAILLER pour les affaires ayant trait au Patrimoine,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la rénovation-extension de la Gendarmerie de Beaufort,

Vu la consultation engagée le 19 mai 2021,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation-extension de la Gendarmerie de Beaufort » est confié à l'entreprise suivante :

C AND CO ARCHITECTURE SARL – 768 route de Chambéry – 73200 GILLY SUR ISERE, pour un montant de 148 250,00 € HT (montant extrait de l'acte d'engagement).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télécours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 04 octobre 2021

Le Conseiller délégué en
Charge du Patrimoine
Michel BATAILLER

